

L'ESSENTIEL DE L'INFO

NOUVELLE INSTRUCTION RELATIVE AU TEMPS DE TRAVAIL

Le SCSI a obtenu de la DRCPN et de la MTT une note sur le temps de travail du corps de commandement. Elle a été signée par le DRCPN et diffusée dans les directions d'emploi.

Cette note vient entériner le badgeage *a posteriori* par l'agent lui-même dans la limite de 5 jours francs sans validation systématique par l'autorité hiérarchique. Elle conduit également à la levée du paramétrage automatique de l'interruption de service (pause méridienne) dans le progiciel.

Elle vient par ailleurs cristalliser le report des RCBH non pris pendant une année, jusqu'à la mise en place de GESTT (progiciel de gestion des temps de travail) prévue au 1er janvier 2022.

En outre, elle vient lever les contraintes techniques qui ne permettaient pas aux officiers soumis à un régime de travail chevauchant deux journées calendaires d'effectuer leur badgeage, et permet la prise en compte des RPS avec effet rétroactif au 1er janvier 2020.

CHOIX DES POSTES DE LA 25ÈME PROMOTION



Les 196 officiers stagiaires de la 25ème promotion ont choisi leur poste de sortie d'école le mercredi 28 avril à l'ENSP Cannes-Écluse. Le DGPN s'est rendu à l'école la veille pour rencontrer ces collègues et échanger avec eux.

Ils vont maintenant entamer leur stage « cousin » sur un poste similaire avant de rejoindre leur nouvelle affectation au 2 juillet. Deux tiers des postes offerts le sont en Île-de-France dont 102 à la PP. La DCSP accueillera 72 nouveaux officiers, la DCCRS 14, la DCPAF 6 et la DCPJ 2.

MUTATIONS : DÉLAIS INACCEPTABLES

Le SCSI est intervenu auprès de l'ensemble des autorités (DGPN, BOP...) pour relayer un mécontentement général plus que légitime et signifier que les retards constatés dans la diffusion du TG de mutation ne pouvaient perdurer. Ce télégramme entérinant les résultats du MG1 et du MG1 bis était attendu pour le lundi 26 avril pour paraître finalement le vendredi 30 avril avec une prise de poste le lendemain 1er mai !

Quelle autre administration demande à ses fonctionnaires de prendre un nouveau poste du jour au lendemain ?

Il est plus que jamais nécessaire de donner les moyens à l'ensemble des services RH de fiabiliser le calendrier des mouvements. Les procédures doivent évoluer pour permettre aux officiers qui mutent de s'organiser dans leur vie personnelle en conséquence de leurs mobilités géographiques et de prendre leur nouveau poste avec davantage de sérénité.

DÉCALAGE DU PAIEMENT DE LA PART « P » DE L'IRP

Suite à une modification de certains critères de répartition de la part performance de l'IRP, la campagne au titre de l'année 2021 a été lancée par la DRCPN avec du retard par rapport au calendrier habituel. Le versement de la part P aux officiers concernés des différentes directions d'emploi n'interviendra donc pas en juin comme habituellement. Ce paiement aura lieu au mieux au mois de juillet.



L'ADMINISTRATION FAIT UN GesTT POUR REMPLACER GÉOPOL



La DRCPN prévoit le déploiement au 1er janvier 2022 de l'application GesTT (Gestion du Temps de Travail) en remplacement de Géopol et Géonet. Le remplacement de WinSG par GesTT pour les CRS s'effectuerait quant à lui en juin 2022.

GesTT fonctionnera sur le principe de la dématérialisation des demandes de congés qui n'auront plus à être formulées sur papier comme aujourd'hui. Le logiciel interagira avec la nouvelle version de la main courante et Dialogue 2.

Tous les agents disposeront d'un accès individuel leur permettant de gagner en autonomie dans la gestion de leur temps de travail et la visualisation fiabilisée de leurs compteurs. Le SCSi sera attentif à la formation préalable des utilisateurs et managers à GesTT. Ce nouvel outil devra aussi permettre

de fluidifier durablement le système des horaires variables appliqué au corps de commandement depuis 2020 dans le cadre de l'APORTT.

NOUVEAU CALENDRIER DU BEAUVAU DE LA SECURITE

Les travaux du Beauvau ont été suspendus en raison des mesures sanitaires mais reprendront le lundi 17 mai avec une table ronde consacrée au maintien de l'ordre. Les relations avec l'autorité judiciaire seront abordées le 27 mai avant une interruption liée à la période de campagne pour les élections départementales et régionales.

La table ronde suivante dédiée à la thématique du contrôle interne aura lieu le 28 juin et celle qui s'intéressera à la thématique des conditions matérielles et du soutien ainsi qu'à la captation vidéo le mercredi 7 juillet. Le président de la République devrait intervenir ensuite pour clôturer le Beauvau.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



La Cfdt Fonctions publiques a participé le 13 avril à une réunion visant à examiner le projet de décret qui instaure la prise en charge partielle de la complémentaire santé. Le texte devrait être publié au début de l'été 2021 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2022. Cette prise en charge s'élèvera dans un premier temps pour les agents de l'État à 15 € bruts par mois, pour un montant global estimé à environ 500 millions d'euros.

La Cfdt a relevé que le montant de 15 € ne permet pas de couvrir ne serait-ce que la moitié du coût d'une cotisation pour une complémentaire santé. L'administration a indiqué qu'il s'agit d'une première étape avant de parvenir aux 50 % de prise en charge prévus dans le cadre des dispositifs qui entreront en vigueur à compter de 2024.

Cette participation forfaitaire des employeurs publics sera intégrée à l'assiette des revenus imposables et soumise à cotisation sociale. La Cfdt a indiqué qu'il aurait été plus logique qu'elle soit exonérée à l'image du remboursement de 50 % des frais de transport par l'employeur.

Une circulaire pourrait être diffusée au moment de la publication du décret pour préciser les modalités de son application et notamment les démarches à effectuer par les agents pour demander le versement de cette participation, qui s'effectuera chaque mois.